



# Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT #280-2023 RÈGLEMENT DE DÉMOLITION RELATIF AUX IMMEUBLES PATRIMONIAUX

AVIS est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité que :

1- Lors de la séance ordinaire du 1 mai 2023, le conseil a adopté le règlement de démolition #280-2023 relatif aux immeubles patrimoniaux.

2- Le présent règlement a pour objet de régir la démolition de certains immeubles patrimoniaux conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

3- La MRC de Bellechasse a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 17 mai 2023.

4- Que le règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures d'ouverture du bureau municipal (61-A, rue Principale) ou encore sur le site internet de la municipalité : [www.st-nazaire.ca](http://www.st-nazaire.ca)

Donné à St-Nazaire-de-Dorchester, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

Joanie Bolduc Pelchat

Directrice générale/greffière-trésorière